

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 11/07/2014

Réception par le Prefet : 11/07/2014

Publication : 18/07/2014



# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

N° CP-2014-7-6-9

Séance du vendredi 11 juillet 2014

### **CRÉATION D'UNE ZONE DE PRÉEMPTION COMPLÉMENTAIRE AU TITRE DES ESPACES NATURELS SENSIBLES À BARTENHEIM**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU les articles L 142-1 à L 142-13 du Code de l'Urbanisme ;
- VU les articles R 142-1 à R. 142-19-1 du Code de l'Urbanisme ;
- VU la délibération du Conseil Général n° CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° CG-2011-1-1-5 en date du 31 mars 2011 relative aux délégations du Conseil Général au Président du Conseil Général ;
- VU la délibération n° CG-2014-2-6-4 du Conseil Général du 14 mars 2014 concernant l'environnement naturel dans le département du Haut-Rhin ;
- VU la délibération du Conseil Municipal de BARTENHEIM réuni le 3 mai 2010 et donnant son accord pour la création des zones de préemption au titre des espaces naturels sensibles ;
- VU l'avis favorable de la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement, du Cadre de Vie et de la Montagne consultée le 18 février 2014 ;
- VU le rapport du Président du Conseil Général ;

CONSIDERANT l'intérêt de créer une zone de préemption complémentaire au titre des espaces naturels sensibles à BARTENHEIM afin de préserver et restaurer un des derniers corridors écologiques présents entre le massif de la Hardt au nord et la Réserve Naturelle de la Petite Camargue Alsacienne au sud et à l'est. Cette zone permettra également de préserver les espèces protégées de faune fréquentant le site et listées en annexe 2 ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ décide de créer une seconde zone de préemption au titre des espaces naturels sensibles à BARTENHEIM sur une superficie de 16,33 ha telle qu'elle est représentée sur le plan de situation et le plan de délimitation joints en annexe 1 ;
- ❖ décide que l'exercice du droit de préemption au sein de cet Espace Naturel Sensible au nom du Département pourra être délégué à l'occasion de l'aliénation d'un bien dans les conditions suivantes : l'autorité compétente pourra, sur la totalité du périmètre de l'Espace Naturel Sensible, déléguer, le cas échéant, ce droit de préemption à la Commune de BARTENHEIM ;
- ❖ autorise le Président à signer tous les documents ou actes nécessaires à l'application de la présente délibération.

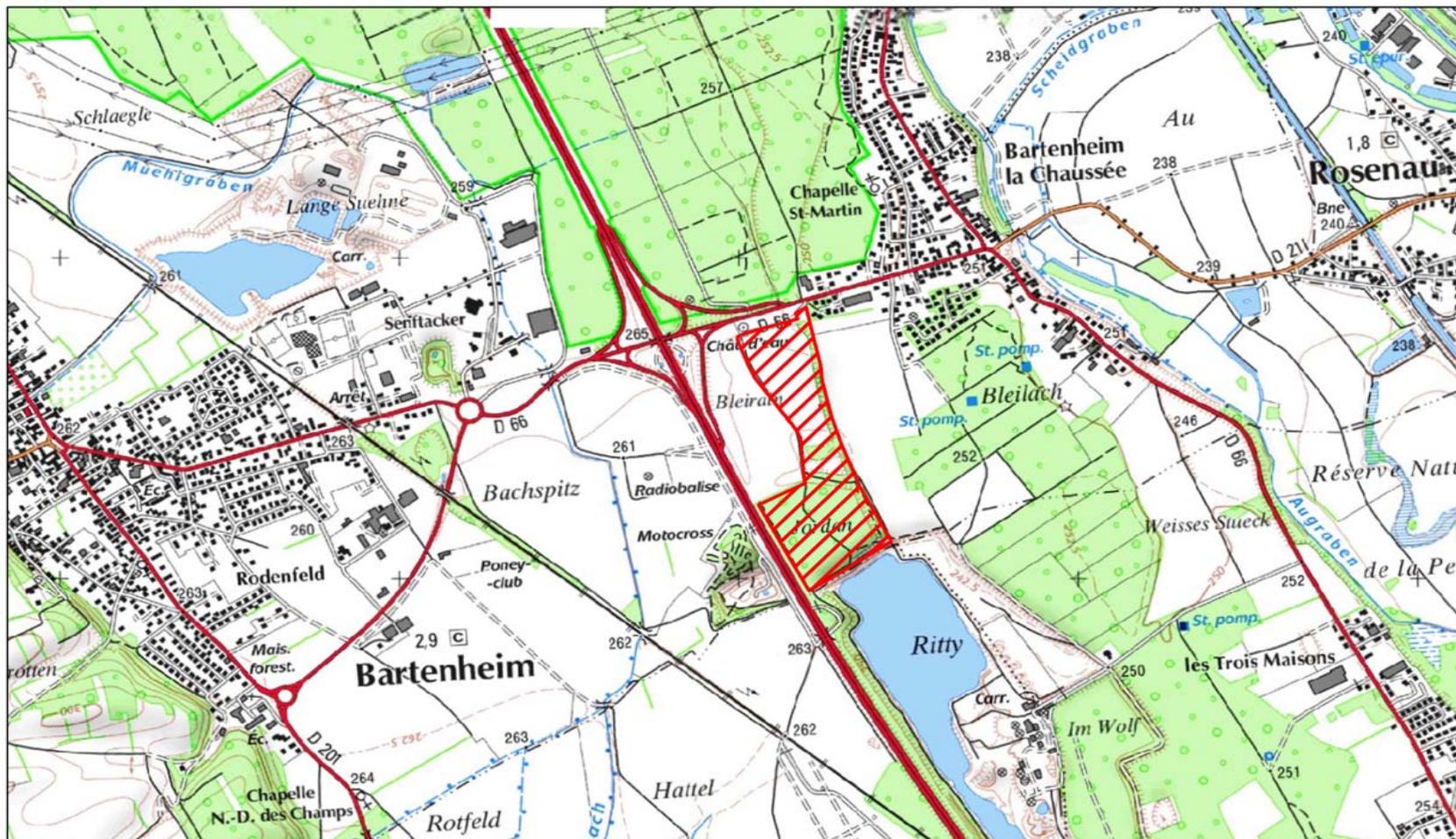
LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with a small flourish at the end.

Charles BUTTNER

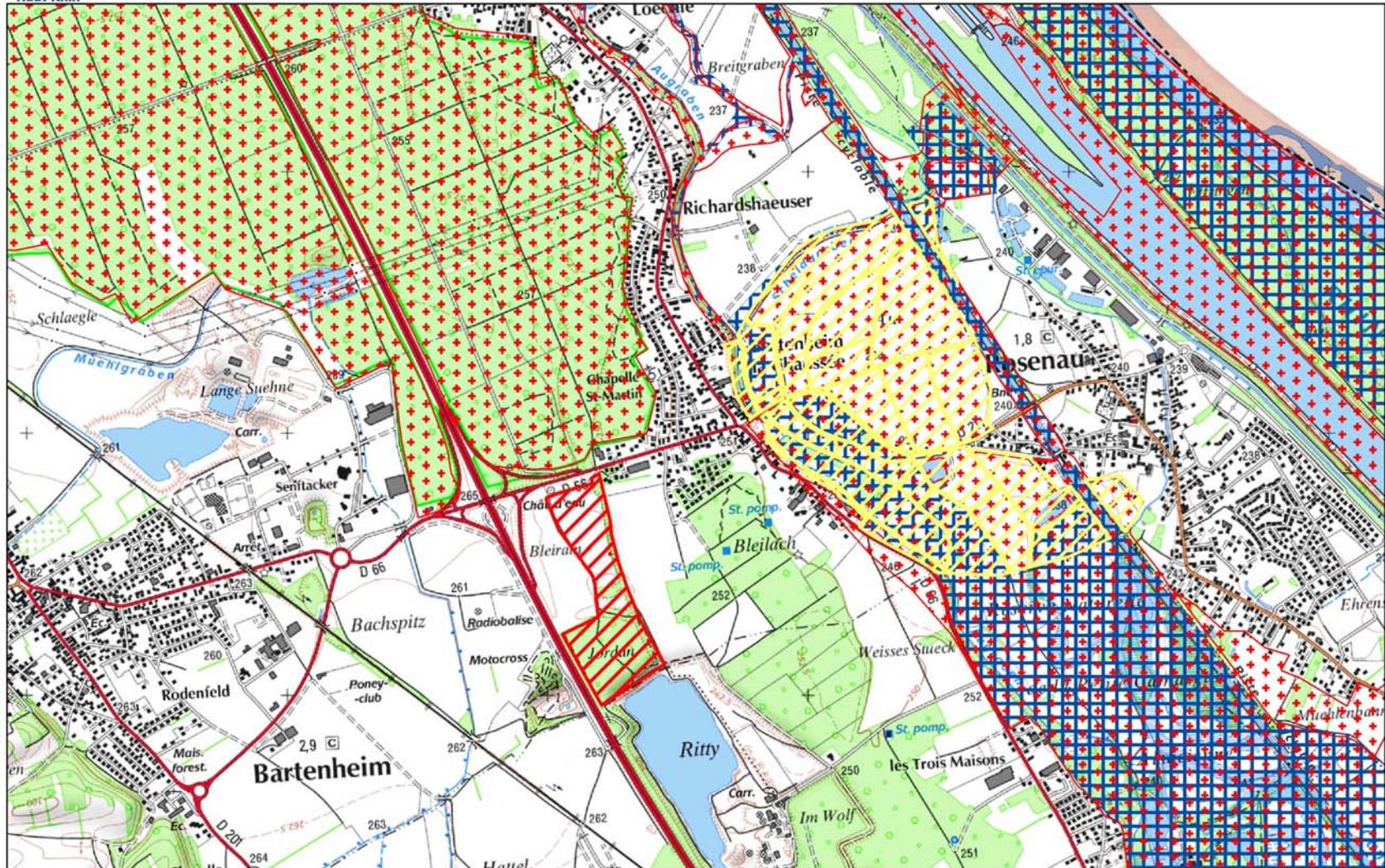
Adopté  
voix contre  
abstentions

## ANNEXE 1 : Plans de localisation de la zone de préemption



 Projet de zone de préemption au titre des ENS

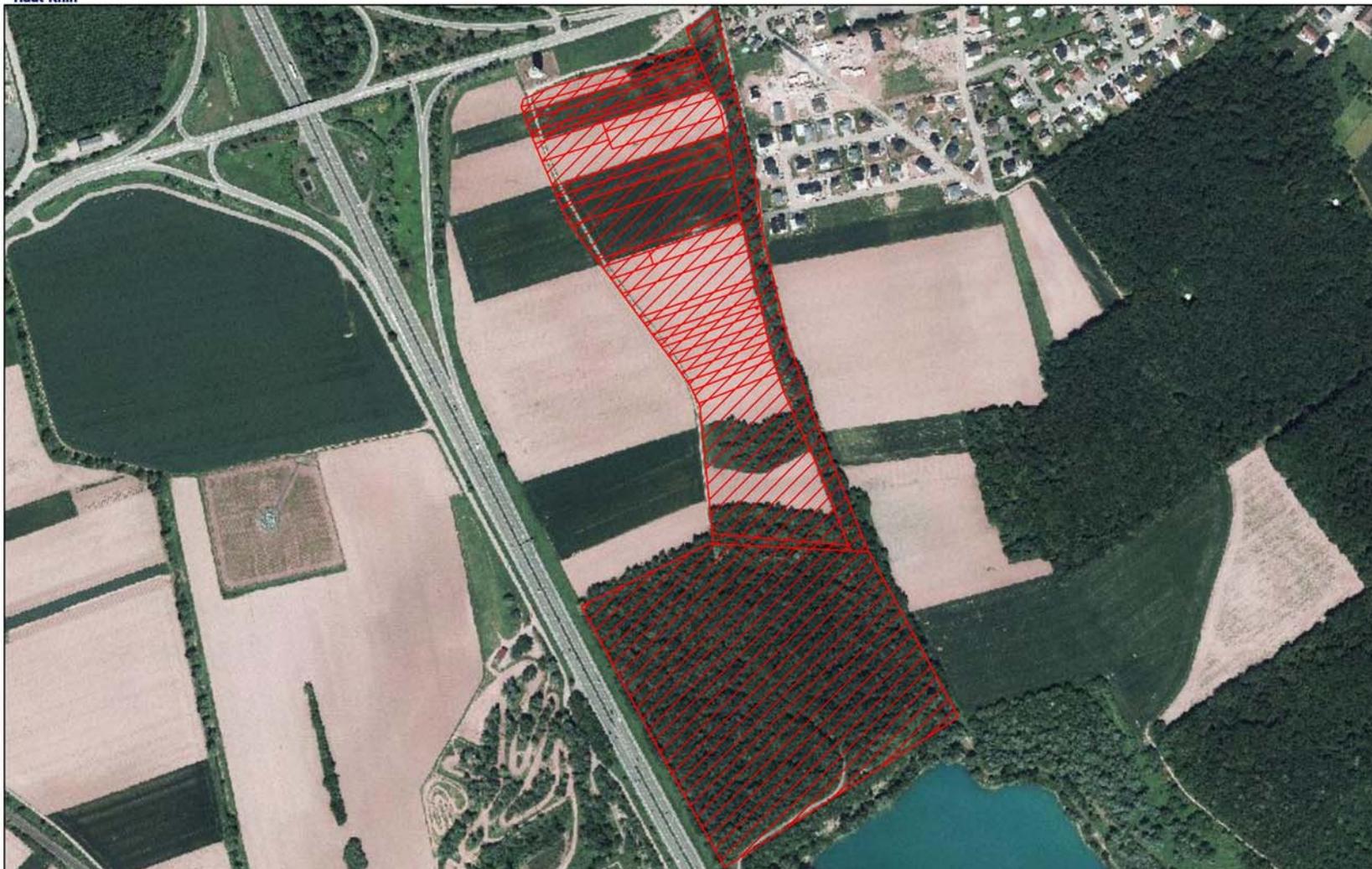
0 125 250 500 Mètres  
sources : BDTopo® 2006 ©IGN Paris  
réalisation : CG68 - DEVI - Janvier 2014



-  Sites Natura 2000
-  Réserve Naturelle Nationale de la Petite Camargue Alsacienne
-  ENS de Bartenheim-La-Chaussée déjà en place
-  Projet de zone de préemption au titre des ENS

0 250 500 1 000  
Mètres

sources : BDTopo® 2006 ©IGN Paris  
réalisation : CG68 - DEVI - Janvier 2014



 Projet de zone de préemption au titre des ENS

0 40 80 160  
Mètres

sources : BDTopo® 2006 ©IGN Paris  
réalisation : CG68 - DEVI - Janvier 2014

**ANNEXE 2 : Liste des espèces fréquentant le site ou sa  
périphérie d'après ODONAT et BUFO**

<b>Nom vernaculaire</b>	<b>Espèce protégée au niveau français</b>	<b>Espèce d'intérêt européen</b>	<b>Liste rouge française</b>	<b>Liste rouge alsacienne</b>
Alouette des champs		Convention de Berne		En déclin
Blaireau européen		Convention de Berne		A surveiller
Bondrée apivore	strictement protégée	Convention de Berne - Directive Oiseaux		En déclin
Bruant jaune	strictement protégée	Convention de Berne	Quasi menacée	
Bruant proyer	strictement protégée	Convention de Berne	Quasi menacée	En déclin
Buse variable	strictement protégée	Convention de Berne		
Canard colvert	strictement protégée	Convention de Berne		
Chardonneret élégant	strictement protégée	Convention de Berne		
Chevreuil européen		Convention de Berne		
Choucas des tours	strictement protégée			A surveiller
Chouette hulotte	strictement protégée	Convention de Berne		
Corneille noire				
Crapaud commun	strictement protégée	Convention de Berne		
Effraie des clochers	strictement protégée	Convention de Berne		A surveiller
Fauvette à tête noire	strictement protégée	Convention de Berne		
Foulque macroule		Convention de Berne		
Fuligule morillon		Convention de Berne		Rare
Geai des chênes				
Gobemouche gris	strictement protégée	Convention de Berne	Vulnérable	
Gobemouche noir	strictement protégée	Convention de Berne		
Grande Aigrette	strictement protégée	Convention de Berne - Directive Oiseaux	Quasi menacée	

<b>Nom vernaculaire</b>	<b>Espèce protégée au niveau français</b>	<b>Espèce d'intérêt européen</b>	<b>Liste rouge française</b>	<b>Liste rouge alsacienne</b>
Grèbe castagneux	strictement protégée	Convention de Berne		En déclin
Grèbe huppé	strictement protégée	Convention de Berne		
Grenouille rousse	mutilation interdite	Convention de Berne		
Grimpereau des jardins	strictement protégée	Convention de Berne		
Grive musicienne		Convention de Berne		
Hirondelle de fenêtre	strictement protégée	Convention de Berne		
Hirondelle de rivage	strictement protégée	Convention de Berne		A surveiller
Hirondelle rustique	strictement protégée	Convention de Berne		A surveiller
Lézard des murailles	strictement protégée	Convention de Berne - Directive Habitat Faune Flore		Patrimonial
Lièvre d'Europe		Convention de Berne		En déclin
Loriot d'Europe	strictement protégée	Convention de Berne		
Martinet noir	strictement protégée	Convention de Berne		
Merle noir		Convention de Berne		
Mésange à longue queue	strictement protégée	Convention de Berne		
Mésange bleue	strictement protégée	Convention de Berne		
Mésange charbonnière	strictement protégée	Convention de Berne		
Mésange nonnette	strictement protégée	Convention de Berne		
Milan noir	strictement protégée	Convention de Berne - Directive Oiseaux		A surveiller
Milan royal	strictement protégée	Convention de Berne - Directive Oiseaux	Vulnérable	En danger
Ouette d'Egypte		Convention de Berne		
Pic épeiche	strictement protégée	Convention de Berne		
Pic mar	strictement protégée	Convention de Berne - Directive Oiseaux		Patrimonial
Pigeon ramier				
Pinson des arbres	strictement protégée	Convention de Berne		

<b>Nom vernaculaire</b>	<b>Espèce protégée au niveau français</b>	<b>Espèce d'intérêt européen</b>	<b>Liste rouge française</b>	<b>Liste rouge alsacienne</b>
Pouillot véloce	strictement protégée	Convention de Berne		
Putois d'Europe		Convention de Berne		En déclin
Renard roux				
Roitelet huppé	strictement protégée	Convention de Berne		
Rosignol philomèle	strictement protégée	Convention de Berne		
Rougegorge familier	strictement protégée	Convention de Berne		
Rougequeue noir	strictement protégée	Convention de Berne		
Sittelle torchepot	strictement protégée	Convention de Berne		
Troglodyte mignon	strictement protégée	Convention de Berne		
Verdier d'Europe	strictement protégée	Convention de Berne		